



DÉCLARATION LIMINAIRE

RÉUNION AVEC LE COORDONNATEUR DE LA RÉFORME TERRITORIALE DE L'ÉTAT DU 4 OCTOBRE 2019

Les réformes successives de l'organisation territoriale des services publics conduites toutes à un train d'enfer sans jamais en tirer le bilan, ont amené à une désorganisation et des pertes d'efficacité des services de l'État. Le seul remède trouvé par ce gouvernement est d'en ajouter une nouvelle sur la base de la nième revue des missions et sans véritable inventaire. Pourquoi cette course folle ?

Dans le prolongement et l'approfondissement des réformes de la RGPP et de la MAP, le programme Action Publique 2022 lancé par le gouvernement en octobre 2017 et les textes qui en découlent, procèdent à une réduction drastique des dépenses publiques, à l'abandon pur et simple de certaines missions publiques, à la disparition de services publics de proximité et à la restructuration des services de l'État.

Depuis le mois de juin 2019, les annonces et les textes législatifs et réglementaires pleuvent :

- Les circulaires du 1^{er} Ministre des 5 et 12 juin 2019 sur l'organisation territoriale de l'État ;
- La circulaire du 1^{er} juillet 2019 portant création des Maisons France Services ;
- La loi du 22 juillet 2019 portant création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires ;
- Le décret du 24 juillet 2019 constitutif de la création de comités interministériels régionaux...
- La circulaire du 2 août 2019 de « constitution » de Secrétaires Généraux communs aux DDI et Préfectures ;
- La loi de transformation de la Fonction Publique promulguée le 6 août 2019,
- La création de « l'agence destinée à accompagner la mobilité et la reconversion des fonctionnaires de l'État », outil de mise en œuvre d'un véritable plan social dans la fonction publique,

Cette inflation de textes convergeant vers un démantèlement des services publics de l'État, est accompagnée d'un « fonctionnaire-bashing » inadmissible de la part de nos gouvernants, d'un mépris du dialogue social, et de la non prise en compte des besoins réels des usagers et de nos concitoyens.

À ce titre les récentes annonces de nouvelles suppressions massives d'emplois de certains ministères dans le cadre de la présentation discussions du PLF 2020 marquent bien le recul des services de l'État.

La CGT défend un modèle de société au sein de laquelle les services publics doivent être développés au service notamment de la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux, de la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement et dont les missions sont exercées par des fonctionnaires (sous statut) indispensables pour garantir l'impartialité, la qualité du service et la satisfaction de l'intérêt général. Porteuse de propositions dans ce sens, la CGT s'oppose dès lors résolument à ces réformes qui sous couvert de modernisation et de recherches d'économies, contribuent à la casse du service public dans l'objectif de sa marchandisation, et vont à l'encontre de l'intérêt général, tant au niveau régional que départemental.

Nul doute que cette politique contribuera à une fragmentation toujours plus grande de la société.

La CGT profite de cette réunion pour vous alerter sur les conditions dans lesquelles cette restructuration globale des services est menée, la dégradation désastreuse des conditions de travail des agents, et ses conséquences sur le service public rendu aux usagers.

Par exemple, la mise en place des secrétariats généraux communs est menée aujourd'hui à un train d'enfer : les préfigurateurs viennent d'être nommés et disposent de 3 mois tout au plus pour mener leur préfiguration qui couvre la quasi-totalité des champs des services supports des directions départementales de l'État. Autant dire un travail titanesque pour lequel le temps donné est largement insuffisant. La CGT considère que sans desserrement du calendrier, une catastrophe est à prévoir dans les services au 1er janvier 2020. Les agents des futurs SG communs n'ont pas à être sacrifiés.

Pour rester sur cette thématique, au regard de l'ampleur des réorganisations qui sont annoncées, comment le gouvernement peut-il refuser de qualifier de « restructuration » la mise en place de ces secrétariats généraux communs si ce n'est pour priver de droits les agents qui pourraient prétendre aux primes y afférant ? Ce n'est pas acceptable d'autant plus qu'une récente mission inter-inspection l'avait préconisé dans son rapport.

Par ailleurs, un maximum de garanties doit être apporté aux agents : droit au retour dans les services du ministère d'origine, maintien intégral des éléments composant les rémunérations, garanties du droit à la carrière pour éviter les pertes de classement dans les rangs de promotions, et garanties de formations.

Concernant l'OTE dans son ensemble, le manque d'information dans les instances de dialogue social (qu'elles soient formelles ou informelles) est criant. Des incertitudes demeurent aujourd'hui sur les périmètres des agents concernés, les transferts ou suppressions de missions, les personnels impactés, le calendrier de mise en œuvre, etc... Et les échanges avec les préfets en régions bien en peine de justifier la plus-value de cette réforme, n'apportent pour l'instant guère plus d'éléments permettant aux agents de s'y retrouver. Enfin les DOM, l'Ile-de-France et la Corse sont par ailleurs en attente d'instructions spécifiques. Il n'existe aucun calendrier précis mettant en cohérence les différentes phases de l'OTE.

Sur le fond de ces évolutions, la CGT dénonce et s'alarme de la mise sous tutelle progressive du Préfet et du ministère de l'intérieur de l'ensemble des champs ministériels. La feuille de route proposée pour la réorganisation des services de l'État en Guyane est éloquente et a sans doute

vocation à s'appliquer ailleurs. Cela donnerait corps à la notion d'État plate-forme tant vantée par le Chef de l'État. Peut-être allez-vous aujourd'hui nous apporter des éléments complémentaires ?

Enfin la possibilité laissée aux préfets d'organiser chaque territoire à la carte est de notre point de vue constitutif d'une rupture d'égalité entre les dits territoires, et d'une perte de visibilité et d'accès des services publics pour les usagers.

Toutes ces alertes que nous vous remontons se trouvent aujourd'hui confortées par les résultats de l'étude d'impact lancée par le ministère des solidarités et de la santé sur le périmètre des services déconcentrés du TRAVAIL et de la JEUNESSE ET DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE. Il ressort de cette étude qu'aujourd'hui, les impacts et risques professionnels sont majeurs, bien supérieurs à ce qui avait pu être détecté dans les précédentes réformes. Nous sommes donc bien face à une réforme pathogène

La CGT demande à ce que les études d'impact soient réalisées partout, et les CHSCT réunis.

La CGT réaffirme son opposition à cette réforme et à la façon dont elle est menée. Elle réaffirme que les activités relevant de la réponse aux besoins ne peuvent en aucun cas être remises à la gestion du privé recherchant le profit. La réponse aux besoins humains fondamentaux doit rester la finalité du service public. C'est l'unique moyen de garantir un accès pour toutes et tous aux services relevant de l'éducation et la formation, l'action sociale et la santé, l'emploi décent, la justice et la sécurité, le logement, les transports, l'énergie et l'eau, l'information, la culture et la communication. **La CGT continuera d'agir résolument en ce sens.**